

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 03 juin 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	20 + 7 pouvoirs	27 mai 2025	28 mai 2025

N° délibération	Objet
2025-077	Renouvellement convention avec l'ADIL du Finistère 2025-2027

Le 03 juin 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHES

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Marie-Noëlle JAFFRE à Alain HAMON, Alexis MANAC'H à Louis-Marie LE GUILLOU, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS à Eric PRIGENT, Eric GONIDEC à Maryvonne LE GUILLOU, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Absents excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : André PAUL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en Finistère assure une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat. La communauté de communes adhère à l'ADIL du Finistère depuis 2017.

La convention actuelle nécessite d'être remise à jour concernant le Pacte Territorial France Renov' signé en 2025 avec l'Etat et l'ANAH concernant les missions des volets : dynamique territoriale et Information, Conseil, Orientation.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 029-200067197-20250603-2025077-DE

Considérant d'une part le besoin d'information des habitants du territoire relatif au logement et à l'habitat et d'autre part la vocation de l'ADIL à informer le public sur ces questions de manière objective, neutre et gratuite, il est proposé de renouveler une convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère afin de définir les relations entre les deux organismes.

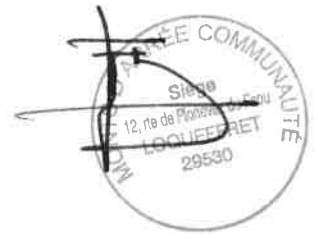
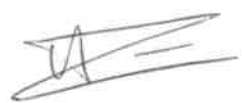
Le Président précise que la contribution financière de la collectivité sera de 0,22 € par habitant pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère pour la période 2025-2027.

La convention est annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 04 juin 2025